
DOCUMENTS DISPONIBLES

- [La Sécurité Chez Les AA : Notre Bien-Être Commun](#)
[Document de service du Bureau des Services généraux](#)
- [Carte sur la sécurité pour les groupes des AA](#)
[Document de service du Bureau des Service généraux](#)
- **Les AA et la loi**
Tiré du Box 459, automne 2010
- **Les membres turbulents aux réunions des AA**
Tiré du Box 459, automne 2010
- **La sécurité - Une question importante**
Exposé de Vikki R., Région 7 Californie - Intérieur Nord

CLIQUER SUR L'IMAGE POUR OBTENIR LA DERNIÈRE VERSION PRODUITE PAR LE BSG

Document de service du Bureau des Services généraux

La Sécurité Chez Les AA : Notre Bien-Être Commun

La sécurité est une question importante chez les AA — un sujet que tous les groupes et tous les membres peuvent aborder pour y trouver des solutions pratiques et assurer la sécurité de nos réunions en fonction des principes de base du Mouvement.

« Chaque membre des Alcooliques anonymes n'est qu'une infime partie d'un grand tout. Les AA doivent continuer d'exister sinon la plupart d'entre nous seront voués à une mort certaine. Notre bien-être commun doit donc venir en premier lieu, mais notre bien-être personnel vient tout de suite après. »

- Première Tradition (Version intégrale) -

CARTE SUR LA SÉCURITÉ POUR LES GROUPES DES AA

(Le Bureau des Services généraux a rendu cette déclaration optionnelle disponible comme un document de service pour les groupes qui souhaitent l'utiliser.)

Suggestion de déclaration sur la sécurité

■ Les AA et la loi

Tiré du Box 459, automne 2010



Les AA sont un microcosme de la société dans laquelle ils évoluent. C'est ainsi que les problèmes qui se retrouvent souvent dans le monde extérieur peuvent se frayer un chemin jusque dans les salles de réunion des AA. Nous ne sommes pas immunisés contre les difficultés qui affligent le reste de l'humanité, et quand il arrive que nous soyons confrontés à des problèmes de loi et de son application, la réponse n'est pas toujours facile ou simple.

En général, les AA ont pu éviter la plupart des maux qui minent le monde, principalement en respectant une suite de principes énoncés dans nos Traditions, comme l'anonymat, l'autonomie financière, l'attrait et non la réclame, et la poursuite d'un objectif premier – soit la transmission du message des AA à l'alcoolique qui souffre encore. Pourtant, lorsque des problèmes se présentent, ils peuvent perturber les AA autant qu'ils le font dans le monde extérieur.

Les questions de droit, telles que perçues par les membres des AA, peuvent être très déconcertantes et au cours des ans, des membres des AA ont demandé au BSG de les aider à négocier des situations complexes qui mettent les groupes et les personnes dans des positions difficiles. Un membre, au cours d'une Cinquième Étape, par exemple, révèle les détails d'un crime non résolu. Un alcoolique parle publiquement au cours d'une réunion de ses problèmes domestiques, qui peuvent comporter des cas d'abus contre une conjointe ou un enfant. La police locale se présente à une réunion à la recherche d'une personne qui a violé les conditions de sa libération conditionnelle.

Ce sont des situations difficiles et le BSG ne possède pas la solution facile. Il arrivera que la situation dépasse l'expérience des AA. Les questions qui demandent une réponse juridique ne sont pas du ressort des Alcooliques anonymes. Comme on le dit dans l'essai sur la Douzième Étape dans Les Douze Étapes et les Douze Traditions à propos des alcooliques : « Nous sommes des gens à problèmes qui ont trouvé une façon de s'en sortir. » Avec leur passé désespéré et leur avenir incertain, plusieurs membres actuels et en devenir se sont retrouvés en marge de la loi ; pourtant, les AA collectivement n'ont pas d'opinion en matière légale, aucune autorité – légale ou non – pour contrôler ou influencer le comportement des membres et groupes des AA.

Même si nous partageons dans un esprit de confiance, tant aux réunions qu'avec nos parrains et amis, les membres des AA sont soumis aux mêmes lois que les autres citoyens. Nos communications ne sont pas protégées au sens juridique et nous ne bénéficions pas d'une forme de protection en vertu des lois locales, d'état ou fédérales. Le fait d'être membre des AA ne nous procure pas l'immunité contre les lois locales et le fait d'être dans une réunion des AA ne met personne à l'abri de la juridiction des officiers de la loi. Comme on l'a souvent affirmé dans le Mouvement, les membres des AA sont aussi « citoyens du monde » et en cette qualité, nous ne sommes pas au-dessus des lois.

Transmettre notre message et vivre selon nos Traditions est, essentiellement, une question de régie interne, nous ne pouvons pas demander aux autres de les respecter comme nous le faisons. En effet, les AA ne sont pas un monde à part. Comme peuvent en témoigner ceux et celles qui transmettent le message dans les centres de traitement ou correctionnels, les membres des AA engagés dans ce type de service doivent se soumettre aux exigences de ces institutions ; de même, les réunions et groupes des AA paient leur loyer et doivent respecter les conditions imposées par les propriétaires. Il en va de même quand il s'agit des AA et des questions juridiques. Nous vivons dans une société. Ultimement, l'expérience

concernant la façon d'aborder ces situations est aussi variée que le Mouvement lui-même, mais dans la plupart des cas, un bon jugement et le gros bon sens semblent nos meilleurs guides.

■ Les membres turbulents aux réunions des AA

Tiré du Box 459, automne 2010



Dans le Gros Livre, au chapitre « Au secours des autres », on parle de ce qui peut se produire quand un membre des AA adopte l'attitude que : « L'aide aux autres est la pierre angulaire de votre rétablissement ». Aider un ivrogne pourrait signifier : « ...vous présenter plusieurs fois au poste de police, dans les cliniques, les hôpitaux, les prisons et les centres de soins psychiatriques... À d'autres occasions, vous pourriez être dans l'obligation d'avoir recours à la police ou d'appeler une ambulance. Occasionnellement, vous ferez face à des situations comme celles-là. » (Les Alcooliques anonymes, p. 110)

En bref, pendant qu'il construit la fondation de son rétablissement et du secours aux autres, un membre des AA pourrait rencontrer un membre turbulent. Dans les réunions, où les membres des AA rencontrent d'autres ivrognes à aider, les possibilités dont on a parlé en portant secours à des ivrognes sont également présentes et il arrive qu'un membre perturbe les réunions.

Même si les membres des AA cherchent à adopter certaines attitudes et comportements, comme « L'amour et la tolérance envers les autres, voilà notre code. » (ibid., p. 95), il arrive que les membres trouvent que le comportement perturbateur d'une personne soit si violent ou menaçant qu'il devient difficile ou impossible pour le groupe de réaliser son but premier qui est de transmettre le message des AA. De plus, la Première Tradition rappelle au groupe que : « Chaque membre des Alcooliques anonymes n'est qu'une infime partie d'un grand tout. Les AA doivent continuer d'exister sinon la plupart d'entre nous seront voués à une mort certaine. Notre bien-être commun doit donc venir en premier lieu. » (Les Douze Étapes et Les Douze Traditions, p. 216)

La manière dont un groupe traitera les membres perturbateurs ou menaçants peut entraîner des conflits et de la controverse; en conséquence, les membres se fient à l'expérience de ceux qui ont déjà réussi dans de telles situations. Souvent, les groupes, ou des membres d'un groupe communiquent avec le Bureau des Services généraux à propos de membres qui perturbent les réunions des AA. Le BSG, en plus d'appliquer les Résolutions de notre Conférence et de notre Conseil, agit aussi comme dépositaire de l'expérience collective des groupes des AA.

Certains groupes nous ont partagé leurs suggestions sur la façon de traiter les comportements perturbateurs. Un groupe suggère qu'un membre commence d'abord par approcher la personne, de façon informelle et en privé, pour discuter du problème et chercher une solution. Ce groupe se rappelle que les Douze Étapes et les Douze Traditions doivent les guider dans leurs communications en cherchant à mettre les principes au-dessus des personnalités et en faisant preuve de douceur, patience, compassion, tolérance et amour à l'égard de tous.

Dans un autre exemple, un groupe nous a partagé comment il traitait les membres qui avaient des comportements perturbateurs ou menaçants qui ne répondaient pas à une demande polie ou une approche individuelle. Le groupe a organisé une conscience de groupe/réunion d'affaires et avant toute discussion, il a adopté le format qui suit :

- 1) Chaque membre ne peut prendre la parole plus de deux fois sur le même sujet; et,
- 2) chaque membre doit limiter à deux minutes chacune de ses interventions.

De plus, le groupe a trouvé utile de définir un membre au comportement perturbateur ou menaçant comme toute personne qui perturbe le déroulement harmonieux de la réunion en empêchant que le message des AA ne soit transmis. On a aussi défini comme membre perturbateur ou menaçant toute personne dont les actions intimident ou effraient les nouveaux de sorte qu'ils ne peuvent pas écouter le message des AA. Dans ces circonstances, on demande au membre perturbateur d'assister à la réunion de

conscience de groupe ou d'affaires. Qu'il, ou elle, soit présent ou non à la réunion, le groupe discute du problème. S'il est présent, on explique la procédure au membre perturbateur. On peut demander au membre perturbateur de ne pas assister aux réunions pendant une période de temps déterminée.

Dans ce cas, le membre n'est pas « chassé » des AA, on ne fait que lui demander de ne pas assister à la réunion. La Première Tradition nous dit qu'aucun membre des AA « ne peut en forcer un autre à faire quoi que ce soit; personne ne peut être puni ou exclu. » (Les Douze Étapes et Les Douze Traditions, p. 147) Nous espérons toujours que le membre verra cette difficulté comme une occasion de croissance personnelle et qu'il assistera à d'autres réunions dans le quartier pour demeurer abstinente. Règle générale, ce genre d'action est entrepris en dernier ressort après qu'on a demandé à la personne de modifier son comportement.

Bill W., qui a toujours insisté que les membres des AA devraient toujours faire preuve d'amour, d'aide, et de tolérance envers les autres, a écrit dans une lettre de 1969 : « Cette forme de charité ne signifie pas que nous ne pouvons pas exclure ceux et celles qui dérangent les réunions ou qui nuisent sérieusement au fonctionnement du groupe. On peut demander à ces gens de se calmer ou d'aller ailleurs, ou de revenir quand ils seront plus en mesure de participer. »

Bill W., lui-même n'était pas étranger au tumulte, aux controverses ou au trouble dans les réunions des AA. Il croyait aussi que le trouble pouvait entraîner une croissance et du bien. Dans Le Mouvement des AA devient adulte, il écrit : « J'imagine qu'il y aura toujours des querelles chez les AA. Surtout, à mon avis, à propos de la façon de faire le plus grand bien pour le plus grand nombre d'ivrognes... Vaincre de telles difficultés, à la rude école de la vie chez les AA, est un sain exercice. » (p. 241)

Extrait de l'exposé présenté lors de la 67^e Conférence des Services généraux.

➔ La croissance ←

La sécurité - Une question importante

Vikki R., Région 7 Californie - Intérieur Nord

Je m'appelle Vikki et je suis alcoolique. J'ai en ce moment l'honneur de servir comme déléguée de la Région 7, Californie Intérieur Nord, groupe 66. J'aimerais remercier Mary C. et Rick de leur aimable invitation à prendre la parole aujourd'hui.

J'ai trouvé intéressant qu'à la Conférence des Services généraux de l'an dernier, l'exposé original portait sur ; « La sécurité chez les AA - Notre responsabilité ». C'est alors qu'un de mes administrateurs classe A préférés, le juge Yvan L., s'est avancé au micro et s'est dit préoccupé de la perception que le public pourrait avoir de ce que signifie réellement « Notre responsabilité », et qu'il pourrait y avoir là matière à responsabilité légale. C'est ainsi que l'exposé à la Conférence a pris la forme qu'il a aujourd'hui.

Cela m'a fait réfléchir. Que pensent vraiment le grand public et les milieux processionnels des Alcooliques anonymes ? Croient-ils que les Alcooliques anonymes sont un lieu sécuritaire ? S'ils ne le pensent pas, comment en sont-ils venus à penser ainsi ?

Nous savons tous que les réunions des AA peuvent présenter des dangers. Il y a des dangers physiques qui incluent, sans toutefois s'y limiter, les mauvaises informations sur les médicaments et les programmes de traitement, l'intimidation, le harcèlement sexuel et les attouchements non appropriés. Il y a les dangers de responsabilité civile et la possibilité de vandalisme sur les biens personnels. Il pourrait y avoir

des prédateurs financiers dans les salles à la recherche de victimes et, bien sûr, des membres au comportement malsain.

Comment faire face à un danger potentiel ou un problème de sécurité ? Il est heureux que les Traditions existent déjà pour nous guider. La Première Tradition nous dit que nous avons l'obligation de voir à notre bien-être commun. La Troisième nous dit qu'il n'y a qu'une seule condition pour être membre des AA. La Cinquième nous rappelle notre but premier. La Dixième Tradition dit que nous ne devons pas nous mêler de controverses publiques. La Onzième nous rappelle que nos relations publiques sont basées sur l'attrait plutôt que la réclame, alors que la Douzième nous dit de mettre les principes au-dessus des personnalités. En plus des Traditions, il existe de nombreuses façons d'augmenter la sécurité aux réunions. Un solide parrainage est un autre outil que nous utilisons pour augmenter la sécurité. Nous pouvons commencer par parler des dangers en puissance et des personnes qui pourraient présenter un danger. Il n'est pas nécessaire de garder cela secret. Si un individu est connu comme prédateur dans le groupe, avertissez les nouveaux. Les prédateurs sont comme les coquerelles, la seule façon de s'en débarrasser c'est de les mettre en lumière.

De plus, il est important de choisir de bons leaders dans nos groupes, nos districts et nos régions. Les bons leaders devraient savoir la procédure à suivre en cas d'urgence et savent rester calmes, mais fermes en face du danger. Un bon leader devrait s'assurer que l'on connaît les questions de sécurité en organisant des exposés et des ateliers sur le sujet.

On dit « qu'il n'y a pas de police chez les AA ». Le Bureau des Services généraux n'a pas l'autorité légale ou autre pour contrôler ou dicter la conduite des membres et des groupes des AA. Alors qui l'a ? Nous tous ! Collectivement et individuellement, cela dépend de nous.

Préparez un plan d'action pendant les réunions d'affaires ou de la conscience de votre groupe. Déterminez la conduite à adopter si une situation demande l'intervention de la police et qui devrait se charger d'appeler la police. Si les AA sont censés offrir une « protection » contre l'alcool, cela ne signifie pas que c'est un refuge contre la violence. Si votre conscience de groupe l'a prévu, n'hésitez pas à demander à un membre perturbateur de quitter la réunion. N'oubliez pas, notre bien-être commun vient en premier lieu. Si une personne empêche les autres d'écouter le message des Alcooliques anonymes, un ou deux membres peuvent très bien prendre cette personne à part en dehors de la réunion pour lui parler. Si le comportement dérangeant se poursuit, on peut alors inviter le membre à ne pas fréquenter le groupe pendant un certain temps. Nous ne chassons pas les gens hors des AA, mais si leur comportement le justifie, nous pouvons leur demander de fréquenter une autre réunion.

Il est important pour notre avenir que notre Mouvement soit attrayant pour les alcooliques qui souffrent encore. Personne ne veut fréquenter une réunion qui a la réputation de ne pas être sécuritaire.

Note : L'exposé au complet sera disponible dans le rapport final 2017 de la 67^e Conférence des Services généraux.